

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC460

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Héryn, rapporteure M. Raphan, rapporteur et Mme Gomez-Bassac, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 111, après les mots :

« direction d'études »,

insérer les mots :

« , direction de laboratoire ou d'unité ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de mieux reconnaître le rôle des directeurs de laboratoire et des directeurs d'unité, en améliorant leur visibilité.